

**Southeast Planning Review and Adjustment Committee
Comité de révision de la planification de Sud-Est**

June 24, 2020 at 7:00 pm • 24 juin 2020 à 19h
Webinar • Webinaire

MINUTESprocès-verbal

Committee Members Present/membres du comité presents:

H.J. (Harry) McInroy	Chairman/président
Alexandre Clermont	Committee Member/membre du comité
Stanley Dixon	Committee Member/membre du comité
Linda Estabrooks	Committee Member/membre du comité
Valmont Goguen	Committee Member/membre du comité
Edgar LeBlanc	Committee Member/membre du comité
Hilyard Rossiter	Committee Member/membre du comité
Randy Trenholm	Committee Member/membre du comité

Staff Present/Staff présents:

Lori Bickford	Planner/urbaniste
Phil Robichaud	Development Officer / Agent d'aménagement
Tracey McDonald	Recorder/rapporteuse
Joseph Gothreau	Technical support / soutien technique
Yolande Chaisson	Translator /traductrice

Regrets:

Heather Keith	Committee Member/membre du comité
---------------	-----------------------------------

Public Present/membres du public présents:

Michelle Gallant
Tony Gallant
Jocelyn Boudreau

1. CALL MEETING TO ORDER /CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE À L'ORDRE

The meeting was called to order at 7:04 pm by Chairman H.J. (Harry) McInroy. He stated for the record that committee members Heather Keith and Alexandre Clermont were absent. He noted that Alexandre Clermont may be joining late. / La séance est ouverte à 19h8 par H.J. (Harry) McInroy (président). Il a déclaré pour le compte rendu que les membres du Comité Heather Keith et Alexandre Clermont étaient absents. Il a noté qu'Alexandre Clermont pourrait se joindre tard.

Chairman H.J. (Harry) McInroy stated that the Southeast Regional Service Commission continues to provide, to the greatest extent possible during interruptions due to COVID-19, planning and development services. The Commission is following the recommendations of the public health authorities, while recognizing construction as an essential service. Due to the need to proceed with

certain meetings of the Planning Review Committee and the Regional Service Commission Council, until further notice, the Committee and Council will proceed with virtual meetings. These meetings will allow Council and Committee members to communicate orally with each other and to hear each other speak. In addition, these meetings will allow the public to hear the members speaking. The right to submit comments under the Community Planning Act will be respected during virtual meetings. Decisions and recommendations made in virtual meetings will have the same force and effect as if they had been made in a face-to-face meeting. / Le président H.J. (Harry) McInroy a déclaré que la Commission de services régionaux sud-est continue d'assurer, dans toute la mesure du possible pendant l'interruption des activités en raison de la COVID-19, les services d'aménagement et d'urbanisme. La Commission suit les recommandations des autorités de la santé publique, tout en reconnaissant la construction comme un service essentiel. Vu la nécessité de procéder avec certaines réunions du Comité de révision de la planification et du Conseil de la Commission de services régionaux, jusqu'à avis contraire, le Comité et le Conseil procéderont avec des réunions en mode virtuel. Ces réunions permettront aux membres du Conseil et du Comité de communiquer oralement entre eux et de s'entendre parler. De plus, ces réunions permettront au public d'entendre les membres qui prennent la parole. Le droit de présenter des observations en vertu de la Loi sur l'urbanisme sera respecté en mode virtuel. Les décisions et recommandations prises lors des réunions virtuelles auront la même force et le même effet que si ces décisions avaient été prises lors d'une réunion en personne.

2. DECLARATION OF CONFLICT OF INTEREST / DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

None / aucune

3. ADOPTION OF THE AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

It was moved by Committee Member Randy Trenholm and seconded by Committee Member Edgar LeBlanc to adopt tonight's Agenda as presented. / Il est proposé par Randy Trenholm, membre du comité, et appuyé par Edgar LeBlanc, membre du comité, d'adopter l'ordre du jour ce soir tel quel.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoption of the Minutes of the May 27, 2020 meeting. / Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2020.

It was moved by Committee Member Stanley Dixon and seconded by Committee Member Linda Estabrooks to adopt the Minutes of the May 27, 2020 meeting as presented. / Il est proposé par Stanley Dixon (membre du Comité), appuyé par Linda Estabrooks (membre du Comité) d'adopter le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2020 tel quel.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES / AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

None / aucune

6. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULINGS OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES / DÉROGATIONS, APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

- a) Tony Gallant on behalf of/de la part de Garderie le Jardin du Soleil, 2894 Route 134 (PID/NID 70382296), LSD/DSL de Shediac Cape - Conditional use for a daycare and variance to reduce the minimum setback from a private access / Usage conditionnel pour une garderie et dérogation pour réduire la marge de retrait minimum d'un accès privé (File/Dossier # 20-560) French/français

Staff member Phil Robichaud presented the request of the applicant to expand an existing daycare which is a permitted use subject to terms and conditions imposed by the Committee. The age of the existing daycare building makes any addition to the structure difficult, therefore the applicant is proposing to add a second building. The proposed building is located 6 metres from a private access where the Rural Plan requirement is 7.5 metres. / *Phil Robichaud (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur visant à agrandir une garderie existante qui constitue un usage permis sous réserve de conditions imposées par le comité. En raison de l'âge du bâtiment existant de la garderie, il est difficile d'ajouter des agrandissements à la structure. Par conséquent, le demandeur propose d'ajouter un deuxième bâtiment. Le bâtiment proposé se trouve à six mètres d'une voie d'accès privée où l'exigence en matière de retrait du plan rural est de 7,5 mètres.*

Staff member Phil Robichaud demonstrated the existing and proposed situation using aerial views and a site plan. He indicated that, due to the location of the septic system to the north of the property and the fenced-in play area to the east of the property, the south side is the most viable option for the location of the new building. The private access on the south side does not provide access to any other lots and it is unlikely that it would become a public road in the future as it leads to an area that is an Environmental Risk zone and Sea Level Rise zone. Staff reviewed the applicable policies and regulations. / *À l'aide de vues aériennes et d'un plan du site, Phil Robichaud (membre du personnel) montre la situation existante et la situation proposée. Il mentionne qu'en raison de l'emplacement de la fosse septique au nord de la propriété et de l'aire de jeu clôturée située à l'est de la propriété, le côté sud représente la meilleure option pour l'emplacement du nouveau bâtiment. La voie d'accès privée qui se trouve du côté sud ne donne pas accès à d'autres lots et il est fort improbable qu'elle devienne un chemin public à l'avenir, car elle mène à un secteur qui fait partie de la zone et de la zone d'élévation du niveau de la mer. Le personnel passe en revue les politiques et les règlements applicables.*

Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property. One call was received seeking clarification of the request, but no concerns were raised. / *Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 100 mètres de la propriété proposée. On a reçu un appel d'une personne souhaitant obtenir des précisions au sujet de la demande, mais elle n'a exprimé aucune préoccupation.*

Internal and external departments were contacted for comments. / *On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.*

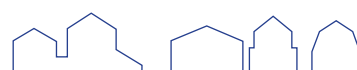
NB Power has a 5 metre easement along the private access but have agreed to release the easement if needed. / *L'entreprise Énergie NB a une servitude de 5 mètres le long de la voie d'accès privée, mais elle convient de libérer cette servitude au besoin.*

Staff were in agreement that the request is considered reasonable and the criteria used to evaluate a variance had been satisfied. Staff member Phil Robichaud read the staff recommendation into the record. / *Le personnel convient que cette demande est raisonnable et que les critères utilisés afin d'évaluer une dérogation ont été respectés. Phil Robichaud (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Chairman H.J. (Harry) McInroy questioned if the applicant was present and would like to address the Committee. The applicant, Tony Gallant, had no additional comments. / *H..J. (Harry) McInroy (président) souhaite savoir si le demandeur est présent et s'il souhaite s'adresser au comité. Le demandeur, Tony Gallant, n'a pas de commentaire à ajouter.*

MOTION 1

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Committee Member Randy Trenholm that the request for a variance by Tony Gallant on behalf of GARDERIE LE JARDIN DU SOLEIL to reduce the minimum setback from the private access to the south to 6 meters for



a new daycare, located at 3894 Route 134, LSD Shediac Bridge - Shediac River and known as PID 70382296 be APPROVED because the request is reasonable and the request does not render the original intent of the setback null. / *Il est proposé par, Edgar LeBlanc, membre du comité, et appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, que la demande de dérogation présentée par Tony Gallant au nom de GARDERIE LE JARDIN DU SOLEIL afin de réduire le retrait minimal de l'accès privé au sud à 6 mètres pour une nouvelle garderie, situé au 3894 route 134, LSD Shediac Bridge - Shediac River et connue sous le NID 70382296 être APPROUVÉ parce que la demande est raisonnable et que la demande ne rend pas nulle l'intention initiale de la marge de retrait.*

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION 2

It was moved by Committee Member Linda Estabrooks and seconded by Committee Member Edgar LeBlanc that the conditional use for a new daycare by Tony Gallant on behalf of GARDERIE LE JARDIN DU SOLEIL located at 3894 Route 134, LSD Shediac Bridge - Shediac River and known as PID 70382296 be APPROVED subject to the following conditions: / *Il est proposé par, Linda Estabrooks, membre du comité, et appuyé par Edgar LeBlanc, membre du comité, que l'usage conditionnel pour une nouvelle garderie par Tony Gallant au nom de GARDERIE LE JARDIN DU SOLEIL situé au 3894 Route 134, LSD Shediac Bridge - Shediac River et connue sous le NID 70382296 soit APPROUVÉ avec les conditions suivantes :*

1. Approval from the Department of Public Safety is required for a septic system for the new daycare before issuing a development and building permit / *L'approbation du ministère de la Sécurité publique est requise pour un système septique pour la nouvelle garderie avant de délivrer un permis d'aménagement et de construction*
2. An access permit issued by the Department of Transportation and Infrastructure is required for the new daycare before issuing a development and building permit. / *Un permis d'accès délivré par le ministère des Transports et de l'Infrastructure est requis pour la nouvelle garderie avant de délivrer un permis d'aménagement et de construction.*

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TENTATIVE SUBDIVISIONS / LOTISSEMENTS PROVISOIRES

None / *aucune*

8. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS / QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

- a) Gauvin Excavating LTD, rue Principale Street (PID/NID 70596523) Village of/de Memramcook - Recommendation for a rezoning to permit a pit / *Recommandation pour un rezonage pour permettre une carrière (File/Dossier # 20-279) French/français*

Staff member Phil Robichaud presented the request of the applicant to rezone a section of property to the Intensive Resource Development zone to permit the operation of a pit. / *Phil Robichaud (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur visant à rezoner une partie de la propriété à la zone de développement intensif des ressources en vue de permettre l'exploitation d'une carrière.*

Staff member Phil Robichaud reviewed the timeline associated with the application process and discussed the relevant policies and regulations. He indicated, with the use of an aerial view, zoning map and site photos, the proposed location. The applicant will not operate in the NB Power easement or the unmaintained Dover Cross Road, both of which cross the property in half lengthwise. / *Phil Robichaud (membre du personnel) examine l'échéancier du processus*



de demande, et il aborde les politiques et les règlements pertinents. À l'aide d'une vue aérienne, d'une carte de zonage et de photos du site, il indique l'emplacement proposé. Le demandeur n'effectuera pas ses activités dans la servitude d'Énergie NB ou sur le chemin Dover Cross non entretenu; ces deux éléments traversent le milieu de la propriété sur la longueur.

Internal and external departments were contacted for comments. / On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.

There may be a watercourse along the eastern side of the property. The applicant will be required to have the property evaluated and delineate the edge of any wetland. / Un cours d'eau peut se situer le long du côté est de la propriété. Le demandeur devra faire évaluer la propriété et délimiter le bord de tout cours d'eau repéré.

NB Power had no concerns providing the extraction of resources remains outside the easement. / Énergie NB n'a aucune préoccupation, à condition que l'extraction des ressources demeure à l'extérieur de la servitude.

The Village of Memramcook has consented to the use of Dover Cross Road as an access on the condition that the provisions of the Rural Plan concerning barriers and danger notices are respected. / Le Village de Memramcook a accordé son consentement pour l'utilisation du chemin Dover Cross en tant que voie d'accès, à condition que les dispositions du plan rural liées aux barrières et aux avis de danger soient respectées.

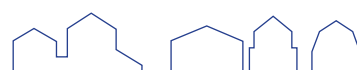
Staff were in agreement that the request is considered reasonable. Staff member Phil Robichaud read the staff recommendation into the record. / Le personnel convient que cette demande est raisonnable. Phil Robichaud (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

Committee Member Alexandre Clermont joined the meeting at this time. / Alexandre Clermont (membre du comité) se joint à la réunion à ce moment.

Committee Member Edgar LeBlanc questioned the topography of the property. He expressed concerns regarding the history of flooding in this area, especially during the spring. Staff member Phil Robichaud responded that he was unable to go onto the property but explained that surface water has to be contained within the property as a condition for the operation of a pit established in the Village of Memramcook Rural Plan. / Edgar LeBlanc (membre du comité) souhaite connaître la topographie de la propriété. Il exprime ses préoccupations en ce qui a trait aux inondations précédentes de ce secteur, surtout au printemps. Phil Robichaud (membre du personnel) répond qu'il n'a pas été en mesure de visiter la propriété, mais il explique que l'eau de surface doit être contenue sur la propriété à titre de condition de l'exploitation d'une carrière établie en vertu du plan rural du Village de Memramcook.

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Committee Member Randy Trenholm that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee RECOMMEND that the council of the Village of Memramcook adopt by-law 38-9Z amending the by-law adopting the rural plan for the Village of Memramcook # 38 with the following conditions: / Il est proposé par, Edgar LeBlanc, membre du comité, et appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est RECOMMANDE au conseil du Village de Memramcook d'adopter l'arrêté 38-9Z modifiant l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38 avec les conditions suivantes :

- 1. That an approval from the Department of Environment be received before issuing a pit operation permit; / Qu'une approbation du ministère de l'Environnement soit reçue avant de délivrer un permis d'exploitation**



2. **That no pit operation is permitted in the NB Power easement / *Qu'aucune exploitation est permise dans la servitude de Énergie NB***
3. **That notwithstanding section 8.2 (5) (c), a setback of 10 meters from Dover Church Cross Road shall be respected / *Que nonobstant l'article 8.2(5) c), une marge de retrait de 10 mètres du chemin Dover Church Cross doit être respectée***
4. **That the right of way must be registered on PIDs 00918698, 70437264 and 00918615 if this access is used before issuing a pit operation permit. / *Que des droits de passage devra être enregistré sur les NIDS 00918698, 70437264 et 00918615 rsi cette accès est utilisés avant qu'un permis d'exploitation soit délivré***
5. **That a rehabilitation coefficient of 1:1 be respected; / *Qu'un coefficient de réhabilitation de 1:1 soit respecté;***

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Jocelyn Boudreau on behalf of/de la part de Boudreau Meat Market, 1640 rue Principale Street (PID/NID 00916494 & 00916528) Village of/de Memramcook - Recommendation for a rezoning to allow an existing meat market / *Recommandation pour un rezonage pour permettre un marché de viande existant (File/Dossier # 20-557) French/français*

Staff member Phil Robichaud presented the request of the applicant to rezone the properties, which have been operating as a family farm since the 1940s, bringing the existing uses into conformity and allowing for future expansion. / *Phil Robichaud (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur visant à rezoner les propriétés, qui sont exploitées en tant que fermes familiales depuis les années 1940, afin de rendre les usages existants conformes et de permettre l'agrandissement futur.*

Staff member Phil Robichaud reviewed the timeline associated with the application process. He reported that the properties currently include three different zones. The existing uses begin with the raising of cattle and follow through to the slaughter, storage and retail sale. Also present on the property are 2 single family dwellings used by the owner and seasonal workers. None of the existing zones allows all of the current uses, however, because the proposed uses are similar or compatible with each other, staff are recommending a special Integrated Development zone. Staff member Phil Robichaud reviewed the relevant policies and proposals. He indicated that the setback requirements established in the current zones have been incorporated into the proposed Integrated Development zone. / *Phil Robichaud (membre du personnel) examine le calendrier lié au processus de demande. Il signale qu'à l'heure actuelle, les propriétés comprennent trois différentes zones. Les usages existants commencent à l'élevage du bétail et se rendent à l'abattage, à l'entreposage et à la vente au détail. De plus, on retrouve sur la propriété deux logements unifamiliaux utilisés par le propriétaire ainsi que les travailleurs saisonniers. Aucune des zones existantes ne permet tous ces usages actuels; toutefois, comme les usages proposés sont semblables ou compatibles, le personnel recommande une zone spéciale de développement intégré. Phil Robichaud (membre du personnel) passe en revue les politiques et les propositions pertinentes. Il indique que les exigences en matière de retrait établies dans les zones actuelles ont été intégrées à la zone proposée de développement intégré.*

Internal and external departments were contacted for comments. / *On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.*

The Department of Environment indicated that if the water usage exceeded 50 m³ per day, an Environmental Impact Assessment would be required. / *Le ministère de l'Environnement indique que si l'usage d'eau quotidien dépasse 50 m3, il faudra réaliser une étude d'impact sur l'environnement.*



If the applicant proposes to extend the existing agricultural area a delineation of the watercourse would be necessary. / Si le demandeur propose d'agrandir la zone agricole existante, il faudra effectuer la délimitation du cours d'eau.

Staff were in agreement that the request is considered reasonable. Staff member Phil Robichaud read the staff recommendation into the record. / Le personnel convient que cette demande est raisonnable. Phil Robichaud (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Committee Member Alexandre Clermont that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee RECOMMEND to the Council of the Village of Memramcook to adopt by-law 38-10Z for the rezoning of a portion of a property to the ID zone to allow existing uses on the property and allow future extensions with the following conditions : / Il est proposé par, Edgar leBlanc, membre du comité, et appuyé par Alexandre Clermont, membre du comité, que le comité de révision de la planification Sud-Est de RECOMMANDER au conseil du Village de Memramcook d'adopter l'arrêté 38-10Z pour le rezonage d'une portion d'une propriété propriété à la zone AI pour permettre les usages existants sur la propriété et permettre les agrandissements futurs avec les conditions suivantes :

1. Land, buildings or construction may only be used for the purposes : / Les terrains, bâtiment ou constructions ne peuvent servir qu'aux fins :

a) one or more of the following main uses: / d'un ou de plusieurs des usages principaux suivants :

- i) the raising of farm animals as defined by the Rural Plan of the Village of Memramcook; / l'élevage d'animaux de ferme tel qu'il est défini par le Plan rural du Village de Memramcook;**
- ii) an intensive agricultural activity as defined by the Rural Plan for the Village of Memramcook; / une activité agricole intensive telle qu'il est défini par le Plan rural du Village de Memramcook;**
- iii) an industrial slaughterhouse; / un abattoir industriel;**
- iv) a retail establishment for products prepared on the property; / un établissement de vente au détail pour les produits préparés sur la propriété;**
- v) an office linked to existing uses on the property; / un office relié aux usages existant sur la propriété;**
- vi) a distribution center for products prepared on the property; / un centre de distribution pour les produits préparés sur la propriété;**
- vii) a warehouse for products prepared on the property / un entrepôt pour les produits préparés sur la propriété;**
- viii) a single family dwelling / une habitation unifamiliale;**
- ix) a forestry activity; / une activité sylvicole;**
- x) a fruit, vegetable, fish or craft market; / un marché de fruits, de légumes, de poissons ou d'artisanats;**
- xi) a park, playground or sports fields; / un parc, un terrain de jeu ou un terrain de sport;**



- xii) a camp, subject to subsection (5) and section 10.24 of the Rural Plan; / *un camp, sous réserve du paragraphe (5) et l'article 10.24 du Plan rural;*
- xiii) one or more domestic wind turbines subject to article 10.22 of the Rural Plan and 53 (3) c) of the Community Planning Act; / *une ou plusieurs éoliennes domestiques sous réserve de l'article 10.22 du Plan rural et 53(3)c) de la Loi sur l'urbanisme;*
- b) one or more buildings, constructions or uses incidental to the main use of the land, building or construction if this article allows this main use; / *d'un ou de plusieurs bâtiments, constructions ou usages accessoires à l'usage principal du terrain, du bâtiment ou de la construction si le présent article permet cet usage principal;*
2. The general provisions of the Rural Plan apply mutatis mutandis; / *Les dispositions prévues dans les provisions générales du Plan rural s'appliquent mutatis mutandis;*
 3. That notwithstanding section 10.1(1) of the Rural Plan, only two buildings containing dwellings are permitted on the lot. It is prohibited to establish or erect more than two buildings comprising a housing unit on a lot and/or to modify a building or structure so as to create a third building containing one or more housing units; / *Que nonobstant l'article 10.1(1) du Plan rural, seulement deux bâtiments contenant des habitations sont permis sur le lot. Il est interdit d'implanter ou d'édifier plus de deux bâtiments comprenant une unité de logement sur un lot et/ou de modifier un bâtiment ou une construction de façon à créer un troisième bâtiment comptant une ou plusieurs unités de logement;*
 4. The raising of animals include a herd no greater than 400 head of cattle; / *Une activité d'élevage ne peut pas comprendre un troupeau supérieur à 400 têtes de bétail;*
 5. A temporary or permanent manure storage site (located outside a building or not on a concrete slab) must be at least 100 meters from the limits; / *Un site d'entreposage de fumier temporaire ou permanent (situé à l'extérieur d'un bâtiment ou qui n'est pas sur une dalle de béton) doit se trouver à au moins 100 mètres des limites;*
 6. A temporary or permanent manure storage site (located outside a building or not on a concrete slab) must be at least 150 meters from a watercourse or closer with the approval of the Department of Environment and Local Government; / *Un site d'entreposage de fumier temporaire ou permanent (situé à l'extérieur d'un bâtiment ou qui n'est pas sur une dalle de béton) doit se trouver à au moins 150 mètres d'un cours d'eau ou plus proche avec l'approbation du ministère d'Environnement et Gouvernement locaux;*
 7. An industrial slaughterhouse must be at least 250 meters from the property limits; / *Un abattoir industriel doit se trouver à au moins 250 mètres des limites de la propriété;*
 8. An industrial slaughterhouse must be at least 250 meters from or near a watercourse with the approval of the Minister of Environment and Local Government; / *Un abattoir industriel doit se trouver à au moins 250 mètres d'un cours d'eau ou plus proche avec l'approbation du ministère d'Environnement et Gouvernement locaux;*
 9. A minimum distance of 100 meters must be maintained between a building used for an intensive agricultural activity sheltering animals and a main building of an adjacent property; / *Une distance minimum de 100 mètres doit être maintenue entre un bâtiment utilisé pour une activité agricole intensive abritant des animaux et un bâtiment principal d'une propriété adjacente;*
 10. Waste produced by animals must be stored more than 100 meters from a residence on an adjacent property, 30 meters from a property line and 30 meters from or near any watercourse



with the approval by the Minister of Environment and Local Government. / *Les déchets produits par les animaux doivent être entreposés à plus de 100 mètres d'une résidence d'une propriété adjacente, de 30 mètres d'une limite de propriété et 30 mètres de tout cours d'eau ou plus proche avec l'approbation du ministère d'Environnement et Gouvernement locaux.*

11. That if construction or a building has been erected on a lot whose setback is lower than those required by this By-Law or in the Rural Plan, the building or construction cannot be enlarged, replaced, repaired or renovated only if the enlargement, reconstruction, repair, renovation or replacement does not further reduce the setback which is not in accordance with this By-Law or Rural Plan. / *Que si une construction ou un bâtiment a été érigé sur un lot dont la marge de retrait est inférieure à celle exigé dans le présent arrêté ou dans le Plan rural, le bâtiment ou la construction ne peut être agrandi, remplacé, réparé ou rénové que si l'agrandissement, la reconstruction, la réparation, la rénovation ou le remplacement ne réduit pas davantage la marge de retrait obligatoire qui n'est pas conforme au présent arrêté ou au Plan Rural.*
12. That any other use on the site is subject to rezoning under article 59 of the Community Planning Act / *Que tout autre usage sur le site est assujéti à un rezonage en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme*
13. That the expansions to the intensive farming operations are only permitted under the approval of the Livestock Operation Act, / *Que les agrandissements aux exploitations agricoles intensives sont seulement permis sous l'approbation de la Loi sur l'élevage du bétail,*
14. The lots with PIDs 00916494 and 00916528 are consolidated before the issuance of a development or building permit; / *Les lots portant les NID 00916494 et 00916528 soient consolidés avant l'émission d'un permis d'aménagement ou construction;*

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. OTHER BUSINESS / AUTRES AFFAIRES

None / aucune

10. NEXT MEETING / PROCHAINE RÉUNION

Next monthly meeting will be held July 22, 2020 at 7:00 pm / *La prochaine réunion mensuelle aura lieu à 22 juillet 2020 à 19h.*

11. ADJOURNMENT / LEVÉE DE LA RÉUNION

It was moved by Committee Member Stanley Dixon to adjourn the meeting at 8:08 pm. / *Il est proposé par Stanley Dixon, membre du comité, de lever la séance à 20h 8.*

H.J. (Harry) McInroy - Chairman